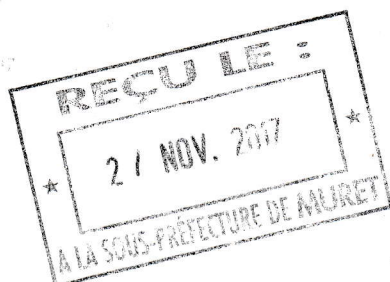


Nombre de membres :

- en exercice 7
- présents 7
- exprimés 7
- représentés 0
- Excusé 0

Date de la convocation : 20/11/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Séance du 24/11/2017

OBJET : Motion contre la diminution des contrats aidés.

L'an deux mille dix sept et le 24 novembre à 20H30 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

Présents : BEDEL Philippe, BIAU Jean Luc, BATAILHOU-VILLET Eve, LE LURON Renaud, MANFRIN Jean Marc, MARTY Lætitia, ROSELLO José.

Madame Lætitia MARTY a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire fait part de l'inquiétude des élus locaux concernant la décision du gouvernement relative au dispositif des contrats aidés et notamment de réduire de 459 000 à 310 000 fin 2017 le nombre de ces contrats.

Pour rappel, les contrats aidés sont des contrats de travail d'une durée limitée destinés à un certain public (jeunes non qualifiés, personnes proches de la retraite), pris partiellement en charge par l'État.

Cette décision, annoncée de manière soudaine, en plein mois d'août, n'est pas acceptable.

Cette décision n'a fait l'objet d'aucune concertation, contrairement aux engagements pris par le gouvernement et le Président de la République au cours de la première conférence nationale des territoires réunie le 17 juillet 2017. Le gouvernement s'était en effet engagé à ce qu'aucune décision concernant les collectivités ne soit prise sans que celles-ci aient été préalablement consultées dans l'objectif d'établir un rapport de confiance.

Cette décision fragilise la solidarité, les services publics et l'emploi sur nos territoires.

Elle met en difficulté les associations partenaires de proximité des collectivités locales dans l'accompagnement quotidien de nos concitoyens dans le champ de la petite enfance, du tourisme, de la culture, du temps périscolaire, de l'accompagnement de nos aînés, du social ...

A travers cette réduction des contrats aidés, l'emploi des plus précaires est attaqué sans négociation et sans perspective.

En effet, cette décision essentiellement comptable va pénaliser les collectivités locales mais aussi les personnels qui bénéficiaient de ces contrats aidés ; ces emplois permettaient à beaucoup de retrouver le monde du travail et d'acquérir des formations indispensables à la suite de leur projet professionnel, certains pouvant de surcroît être pérennisés dans leur emploi. Cette suppression va à l'encontre de la lutte contre le chômage dans une période où il reste élevé.

Cette décision intervient alors que le gouvernement a d'ores et déjà annoncé que les collectivités locales devront contribuer au redressement des finances publiques par la réduction des dépenses de fonctionnement, à hauteur de 13 milliards d'euros dans les cinq prochaines années. Cette mesure s'ajoute à la menace qui pèse sur les ressources des collectivités par les baisses des dotations d'État et la réforme sur la taxe d'habitation à venir.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de demander au gouvernement de suspendre sa décision, de revoir le nombre de contrats aidés en 2017 et de mettre en place une réelle concertation avec les élus locaux sur l'avenir de ces dispositifs.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

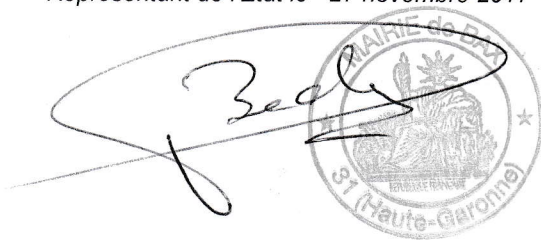
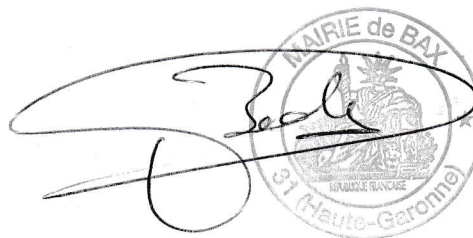
Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'adopter la motion telle que présentée ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et utiles à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Bax, les jour, mois et an que dessus.

*La présente délibération certifiée exécutoire a
été publiée et transmise au
Représentant de l'État le 27 novembre 2017*

Le Maire, P.BEDEL

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp features the coat of arms of Bax and the text "MAIRIE de BAX", "31 (Haute-Garonne)", and "BAX".A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp features the coat of arms of Bax and the text "MAIRIE de BAX", "31 (Haute-Garonne)", and "BAX".